

## SECONDE PARTIE

### **Analyse de deux documents historiques relevant de la partie du programme: « Une gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht »**

Consigne : Après avoir identifié les deux documents, expliquez en quoi le traité de Maastricht constitue, selon l'auteur du document 1, une « nouvelle étape » dans la construction européenne. Puis confrontez les documents en mettant en évidence les apports du document 2.

**Document 1 : Extraits du discours d'Aníbal Cavaco Silva (Premier ministre du Portugal et président du Conseil des ministres de la CEE) prononcé à l'occasion de la signature du traité sur l'Union européenne (Maastricht, 7 février 1992).**

À Maastricht, aujourd'hui, s'accomplit une nouvelle étape pour l'Europe que nous bâtissons dans la solidarité. Le Traité qui va être signé constitue un pas décisif sur le chemin de l'Union européenne, objectif ambitieux, d'un processus sans précédent dans l'Histoire de notre temps. [...]

La chute des régimes communistes de l'Europe de l'Est, la désintégration de l'Union soviétique et la reconnaissance quasi-universelle de la primauté des valeurs démocratiques et de l'économie de marché ont profondément altéré les équilibres géostratégiques en fonction desquels le monde s'était organisé au cours de ces dernières décennies. Dans ce contexte, l'Europe communautaire est confrontée à des responsabilités croissantes qu'elle ne peut ni ne doit éluder. [...]

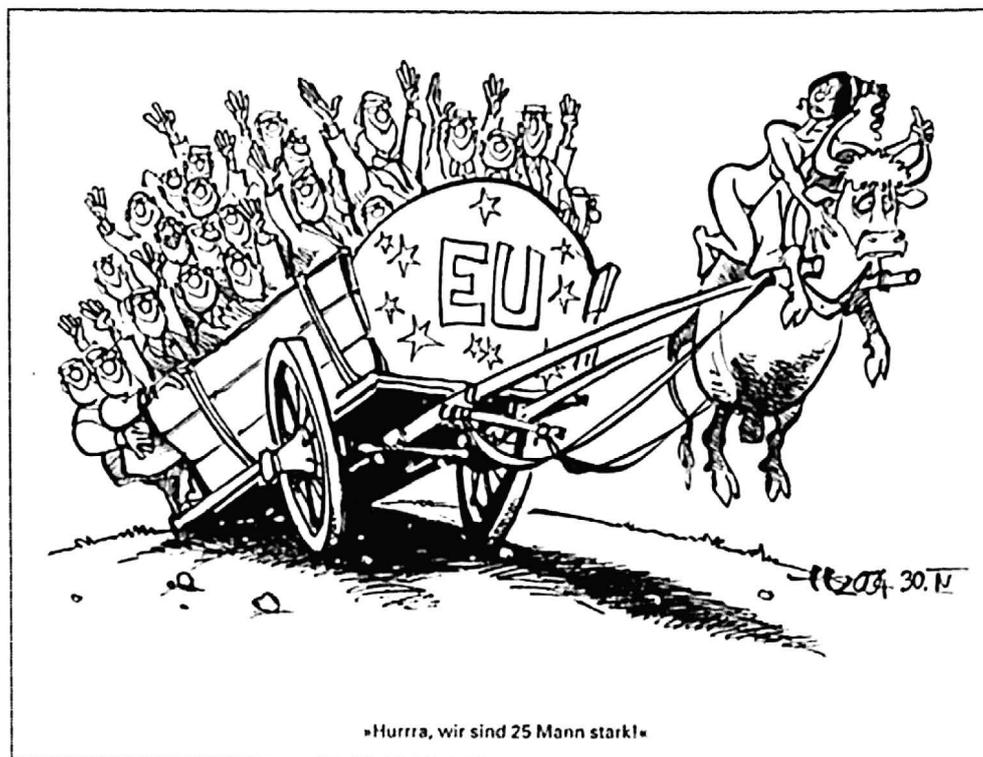
L'élargissement des compétences communautaires constitue un facteur de mobilisation des Européens pour la construction de l'Union européenne. D'une part, c'est la dimension humaine de la construction européenne qui s'en trouve renforcée, par la création du concept de citoyenneté et par les actions et les initiatives engagées dans des domaines aussi divers que ceux de l'éducation, de la culture et de la santé. D'autre part, la capacité d'action commune, dans des secteurs fondamentaux de l'intégration économique tels que l'industrie et les réseaux transeuropéens, s'en trouve étendue.

L'édifice institutionnel a subi des adaptations importantes. La légitimité démocratique du processus de décision en est sortie consolidée, grâce à l'attention indispensable que l'on a vouée à l'efficacité du système. Le Parlement européen voit son pouvoir d'intervention dans le processus de décision renforcé, ce qui lui permettra une action politique plus visible, en tant qu'institution représentant les peuples d'Europe. La Cour des Comptes est élevée au rang d'institution. Il est créé un Comité des Régions. On constitue le rôle du Médiateur. L'architecture institutionnelle se consolide en harmonie avec les exigences croissantes du processus d'intégration.

Il est naturel que la vitalité grandissante du projet communautaire ait suscité dans d'autres pays d'Europe le désir de s'y associer. Les candidatures à de nouvelles adhésions sont, finalement, la preuve manifeste de la réussite sans équivoque de la Communauté européenne.

*Source : site internet du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe ([http://www.cvce.eu/obj/discours\\_d\\_anibal\\_cavaco\\_silva\\_a\\_l\\_occasion\\_de\\_la\\_signature\\_du\\_traite\\_sur\\_l\\_union\\_europeenne\\_maastricht\\_7\\_fevrier\\_1992-fr-89d557c8-6ef8-408e-a2e2-bf393e0fd46b.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_d_anibal_cavaco_silva_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_sur_l_union_europeenne_maastricht_7_fevrier_1992-fr-89d557c8-6ef8-408e-a2e2-bf393e0fd46b.html)), consulté le 13 janvier 2017)*

Document 2 : Dessin d'Haitzinger sur l'élargissement de l'Union européenne, 30 avril 2004, intitulé « Hourrah, nous sommes 25 ! »



Source : Horst Haitzinger, *Haitzinger Karikaturen 2004*, Munich, Bruckmann, 2004

Ce dessin fait référence au mythe selon lequel Zeus s'est transformé en taureau pour enlever la princesse Europe.